

L'activité de Couperin en faveur de la transparence des coûts de l'édition scientifique

Constatant un manque de clarté sur la façon dont les fonds publics sont dépensés pour la publication des résultats de recherche, ainsi qu'une forte croissance du coût des abonnements et des frais de publication en accès ouvert, le Conseil de l'UE a demandé à la Commission européenne une étude sur l'évolution de l'édition scientifique en Europe, notamment en ce qui concerne les coûts et les pratiques en matière de transparence liés à l'activité de publication.

La Commission a ainsi rendu en janvier 2024 le rapport « Study on scientific publishing in Europe : development, diversity, and transparency of costs »¹. Ce rapport vise à éclaircir les flux financiers complexes liés à la publication ; il examine les pratiques en vigueur dans le secteur de l'édition scientifique en Europe, en mettant l'accent sur la transparence des coûts facturés par les éditeurs, et propose des recommandations pour inciter les institutions d'enseignement supérieur et de recherche, les consortiums négociant avec les éditeurs, ainsi que les agences finançant la recherche, à adopter une plus grande ouverture des informations financières, contractuelles et économiques entourant les publications scientifiques.

Le consortium Couperin, acteur majeur de la négociation de ressources scientifiques, a mis en place un cadre de négociation, révisé annuellement pour tenir compte des évolutions éditoriales et économiques. Il facilite le soutien aux infrastructures et initiatives en faveur de la science ouverte, et développe une expertise sur les modèles économique et éditoriaux de l'accès ouvert : il a paru intéressant de voir comment le consortium se positionne vis-à-vis des recommandations du rapport, et quelles sont les marges d'amélioration à envisager le cas échéant.

Fourniture d'informations normalisées sur les politiques d'accès ouvert

Actuellement, les informations centralisées sur les politiques d'accès ouvert sont fragmentées, souvent non normalisées et en partie obsolètes. Pour pouvoir établir un lien entre les politiques nationales en matière d'accès ouvert, les financeurs et les institutions d'une part, et les coûts et investissements dans le domaine de l'accès ouverte d'autre part, il est recommandé :

- *Lors de la collecte d'informations sur les politiques d'accès ouvert (par exemple par le biais de l'enquête EOSC), d'inclure des informations standardisées sur les exigences en matière d'accès ouvert (y compris les modèles d'accès ouvert, l'octroi*

¹ European Commission, Directorate-General for Research and Innovation, Kramer, B., *Study on scientific publishing in Europe – Development, diversity, and transparency of costs*, Publications Office of the European Union, 2024, <https://data.europa.eu/doi/10.2777/89349>



de licences, l'immédiateté et la conservation des droits) et sur les possibilités et les conditions d'octroi d'un soutien financier ;

- *De soutenir financièrement les plateformes d'informations normalisées sur les politiques d'accès ouvert (par exemple Sherpa ou ROARMAP) afin que ces initiatives puissent rester à jour tant sur le plan technologique que sur celui du contenu.*

Couperin effectue, au sein du sous-groupe NegOA de son groupe de travail sur la science ouverte (GTSO), un **suivi des accords comprenant un volet « accès ouvert »** : le groupe alimente une base de connaissance qui détaille les caractéristiques de chacun de ces accords, et effectue une veille sur les modèles de publication émergents, qui donne lieu à des synthèses diffusées via les outils de communication du consortium, et archivées sur l'archive nationale HAL². Le groupe accompagne également les négociateurs confrontés à ces nouveaux modèles de diffusion de l'information, en analysant les propositions des éditeurs.

Par ailleurs, **Couperin incite depuis plusieurs années ses membres à soutenir financièrement des plateformes** recensant des informations sur les conditions de diffusion en accès ouvert des contenus scientifiques, telles que DOAJ ou Sherpa/Romeo. Cette incitation rencontre un certain succès, puisque plus d'une quarantaine d'établissements soutiennent l'une ou l'autre de ces initiatives. Ce soutien va s'amplifier avec la mise en place du protocole de soutien à la science ouverte (voir plus bas).

Transparence des contrats avec les éditeurs, y compris sur les informations financières

Si les contrats des éditeurs sont de plus en plus souvent accessibles au public, conformément aux principes de négociation de nombreuses organisations, ce n'est pas encore le cas partout. En outre, même lorsque les contrats sont rendus publics, ils ne contiennent pas toujours d'informations financières sur le montant total des frais et/ou une ventilation standardisée de ces frais. Pour être en mesure d'évaluer et de comparer valablement les contrats des éditeurs, y compris sur les aspects financiers, il est recommandé :

- *d'inclure la diffusion publique des contrats, y compris le volet financier, comme condition par défaut, lors de la négociation des contrats avec les éditeurs.*
- *pour les États membres, d'exiger (par le biais de lois ou de réglementations nationales) la transparence des contrats d'édition (par exemple, en exigeant que tous les contrats impliquant un financement public soient rendus publics).*
- *de développer en collaboration une terminologie standardisée pour la ventilation des frais de diffusion en accès ouvert dans les contrats des éditeurs (en particulier dans les contrats pour les accords dits transformants), afin que les coûts et les conditions puissent être comparés de manière pertinente. Cela inclut, sans s'y limiter, la*

² <https://hal.science/COUPERIN>



répartition entre la partie lecture et la partie publication, ainsi que la proportion des frais totaux par rapport au nombre d'articles réels ou prévus.

- lors de la collecte d'informations sur les investissements dans le domaine de l'accès ouvert (par exemple sur ESAC ou OpenAPC), d'inclure des informations normalisées sur les aspects financiers des contrats, comme indiqué ci-dessus.

La lettre de cadrage annuelle des négociations de Couperin affirme le **refus des clauses de confidentialité**. Si les informations tarifaires restent confidentielles pendant la période de négociation, les montants facturés une fois les négociations terminées sont mis à disposition sur le site open data du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR)³, à travers les **résultats de l'enquête ERE**⁴. Couperin pilote cette enquête, qui détaille les dépenses de chaque établissement membre, pour le MESR depuis 2014.

Et comme la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978⁵ sur le caractère public des documents des marchés l'impose, tous les éléments liés aux négociations pilotées par Couperin dans le cadre de groupements de commande portés par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (Abes) sont **accessibles sur simple demande** auprès de l'agence.

Diffusion d'informations sur les investissements en faveur du libre accès en général

Alors que les informations sur les accords avec les éditeurs traditionnels, en particulier les accords transformants, sont de plus en plus souvent rendues publiques et collectées de manière centralisée, les investissements dans d'autres formes d'accès ouvert (y compris les accords avec les éditeurs en accès ouvert intégral et le soutien aux modèles d'accès ouvert non-APC) ne sont souvent pas accessibles. Afin d'avoir une vision plus complète du soutien à l'accès ouvert des gouvernements nationaux, des agences de financement et des institutions, et d'encourager les échanges et la discussion, il est recommandé de :

- pour les agences de financement (nationales) et les institutions/consortiums, de mettre à disposition des informations complètes sur tous les investissements dans des initiatives d'accès ouvert d'une manière standardisée, par exemple sur le site web de l'organisation, et idéalement de centraliser la collecte de ces informations.

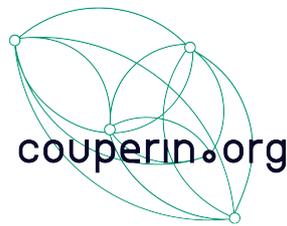
- lors de la collecte d'informations sur les investissements en faveur de l'accès ouvert (par exemple dans le cadre de l'enquête de l'EOSC), d'inclure des informations normalisées sur les investissements en faveur de l'accès ouvert (y compris la ventilation des différents types d'investissement), afin que les réponses puissent être comparées de manière significative, y compris dans le temps.

³ <https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/explore/dataset/fr-esr-ere-enquete-ressources-electroniques/table/>

⁴ <https://www.couperin.org/services-et-activites/enquetes/les-enquetes-annuelles-sur-les-ressources-electroniques-ere-de-2019-a-2022/>

⁵ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000339241/1978-07-18/>





- de fournir à OpenAPC des informations sur les APC payés au niveau institutionnel, afin d'accroître la couverture et la pertinence d'OpenAPC en tant que source d'information.

Couperin organise depuis 2016 l'enquête nationale annuelle qui vise à recenser les dépenses d'APC faites par les établissements de l'enseignement supérieur et de recherche. Le consortium a développé avec et pour ses membres une méthodologie d'identification et de collecte de ces dépenses, qui couvre une part importante de la production française. **Les résultats de l'enquête sont versés sur la plateforme Open APC⁶.**

Par ailleurs, une synthèse de tous les accords comportant un volet « accès ouvert » négociés par le consortium alimente la liste disponible sur la plateforme ESAC⁷.

A partir de 2024, Couperin met en place un **protocole de soutien à la science ouverte**. Visant à la fois à faciliter le financement des infrastructures et initiatives de science ouverte, et à en accroître la visibilité, ce dispositif permet à Couperin de collecter les soutiens financiers des établissements pour les redistribuer aux infrastructures de science ouverte, en toute transparence. La centralisation de ces financements dans l'outil de gestion du consortium permet une facturation unique pour les établissements, opérée par le consortium, un acteur connu des services comptables. Elle permet également un suivi global de ces dépenses, qui permettra dès la première année d'évaluer la hauteur de l'investissement institutionnel dans le financement de l'écosystème de la science ouverte à l'échelle du consortium, ce qui est, sinon une première, du moins une innovation parmi les pays européens.

Mise à disposition du public des métadonnées de publication relatives à l'accès ouvert

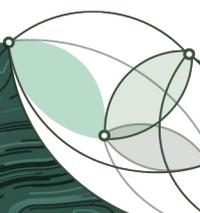
L'analyse de l'évolution de l'accès ouvert, y compris l'estimation du coût total de l'accès ouvert, nécessite des informations fiables sur les publications, notamment sur les organismes responsables du paiement des frais de diffusion en accès ouvert (le cas échéant). Idéalement, ces informations (y compris les informations relatives à la licence, à l'affiliation et au financement) sont intégrées aux métadonnées des articles. À cette fin, il est recommandé :

- lors de la négociation des contrats avec les éditeurs, d'inclure la fourniture de métadonnées pertinentes sur les articles (y compris les informations relatives à la licence, à l'affiliation et au financement), non seulement à l'organisation ou aux organisations concernées par le contrat, mais plus largement en tant qu'information pour la recherche ouverte (par exemple, par l'intermédiaire de Crossref).

- lors du développement ou de l'utilisation de services destinés aux institutions, aux agences de financement et/ou aux éditeurs afin d'améliorer les workflows de suivi de l'accès ouvert (comme OA Switchboard, OA.Reports, ChronosHub et OAble), de veiller à ce que les informations collectées (y compris les informations relatives à la licence,

⁶ <https://treemaps.openapc.net/apcdata/openapc/>

⁷ <https://esac-initiative.org/about/transformative-agreements/agreement-registry/>



à l'affiliation et au financement) ne soient pas uniquement fournies aux parties prenantes, mais qu'elles soient également utilisées pour enrichir les informations pour la recherche ouverte (par exemple en demandant aux éditeurs de mettre à jour les métadonnées des articles dans Crossref).

Lors des négociations, l'alimentation de **Bacon**⁸, la base de métadonnées développée par l'Abes, fait partie des éléments abordés avec les éditeurs, comme défini par la lettre de cadrage annuelle des négociations. Cette clause s'applique aussi bien aux ressources sur abonnement qu'aux ressources comportant un volet « accès ouvert ». Elle donne lieu, pour un nombre grandissant de ressources, au versement par les éditeurs de fichiers à la norme KBART⁹. **Ces métadonnées sont disponibles sous licence CC0**, ce qui permet leur interopérabilité et une réutilisation large, et contribue au développement de l'ouverture des informations de recherche tel que défini par la Déclaration de Barcelone¹⁰.

Transparence sur les coûts de la publication en accès ouvert fournis par les éditeurs

Les informations financières sur les publications en accès ouvert se limitent souvent aux frais, et ne couvrent pas les coûts réels des activités de publication. Bien que certains éditeurs fournissent une répartition des frais de publication (soit publiquement, soit en accès restreint par l'intermédiaire du Journal Comparison Service¹¹), cela ne permet pas de distinguer les bénéfices des coûts globaux. Pour faciliter l'évaluation et la comparaison des coûts et des frais de publication, il est recommandé de :

- *pour les États membres, d'exiger (par voie réglementaire) la transparence des frais de publication (y compris la distinction bénéfice / coût global) et de supprimer les obstacles au partage public de ces informations.*
- *d'analyser l'usage du Journal Comparison Service par les institutions participantes, notamment la nature des informations jugées les plus utiles et la manière dont les informations sur la transparence des prix sont utilisées en pratique.*

Cette dernière recommandation ne trouve pas d'application directe dans les activités du consortium pour l'instant ; Couperin reste cependant très attentif aux évolutions des outils de suivi des coûts, et est représenté à l'Advisory board du Journal Comparison Service.

Date : 07/05/2024

Rédaction : Marlène Delhayé (AMU / Couperin) ; Traduction avec DeepL améliorée manuellement

⁸ <https://bacon.abes.fr/>

⁹ <https://www.niso.org/standards-committees/kbart>

¹⁰ <https://barcelona-declaration.org/>

¹¹ <https://journalcomparisonservice.org/>

